



www.altoneo.com



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET
D'ORIENTATION DE SAINT-BERTHEVIN

Rue Jean Cottureau

53940 SAINT-BERTHEVIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION
ET D'ORIENTATION DE SAINT-BERTHEVIN
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux Membres de l'Association MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DE SAINT-BERTHEVIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DE SAINT-BERTHEVIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'association a comptabilisé, au cours de l'exercice, des subventions d'exploitation pour un montant de 1 618 883 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à vérifier les éléments suivants :

- d'une part, que les subventions comptabilisées étaient bien rattachables à l'exercice 2025,
- d'autre part, que les sommes enregistrées étaient conformes aux conventions d'attributions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport est fonction de la réception tardive d'informations nécessaires à l'expression de notre opinion.

Changé, le 09 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONÉO AUDIT

Franck NOGUET

Associé



BILAN ACTIF

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	2 627,50	2 627,50				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				49,28		53,11
Terrains	311 826,25	156 103,93	155 722,32		170 164,44	
Constructions	4 639 412,85	2 369 697,26	2 269 715,59		2 488 129,71	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	40 076,96	39 910,97	165,99		469,77	
Autres immobilisations corporelles	634 094,54	571 439,83	62 654,71		87 034,22	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1,74		3,92
Participations	1 755,00		1 755,00		1 708,50	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	100 000,00	13 780,00	86 220,00		200 000,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières					1 000,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 729 793,10	3 153 559,49	2 576 233,61	51,02	2 948 506,64	57,03
Stocks et en-cours	4 380,13		4 380,13	0,09	5 262,27	0,10
Créances				5,87		5,75
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	75 895,21	2 848,16	73 047,05		72 285,37	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	191 455,25		191 455,25		192 559,54	
Charges constatées d'avance	32 068,85		32 068,85		32 547,44	
Valeurs mobilières de placement	775 000,00		775 000,00	15,35	724 961,09	14,02
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 397 393,94		1 397 393,94	27,67	1 194 005,64	23,09
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 476 193,38	2 848,16	2 473 345,22	48,98	2 221 621,35	42,97
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	8 205 986,48	3 156 407,65	5 049 578,83	100	5 170 127,99	100

BILAN PASSIF

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		2,31		2,26
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves	116 835,84		116 835,84	
Report à nouveau	2 849 392,69	56,43	2 641 960,94	51,10
Excédent ou déficit de l'exercice	65 680,93	1,30	207 431,75	4,01
Situation nette (sous-total)	3 031 909,46	60,04	2 966 228,53	57,37
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 281 191,70	25,37	1 389 418,93	26,87
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	4 313 101,16	85,42	4 355 647,46	84,25
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	89 881,00	1,78	123 102,00	2,38
TOTAL DES PROVISIONS (III)	89 881,00	1,78	123 102,00	2,38
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	390 000,41	7,72	430 000,37	8,32
Emprunts et dettes financières diverses	141,92		156,47	
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	48 998,09	0,97	91 832,80	1,78
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	117 813,22	2,33	104 181,50	2,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	27 208,71	0,54	29 326,27	0,57
Produits constatés d'avance	62 434,32	1,24	35 881,12	0,69
TOTAL DES DETTES (IV)	646 596,67	12,80	691 378,53	13,37
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	5 049 578,83	100	5 170 127,99	100

COMPTE DE RÉSULTAT CHARGES

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	102 378,65	105 751,66
Variation de stock	882,14	-37,39
Autres achats et charges externes	545 900,63	623 009,91
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 909,92	15 108,56
Salaires et traitements	1 367 234,27	1 304 324,05
Charges sociales	466 558,97	460 466,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	272 539,32	294 662,00
Dotations aux provisions	1 777,00	443,00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	843,92	1 673,57
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 774 024,82	2 805 402,17
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 780,00	
Intérêts et charges assimilées	5 378,29	5 902,27
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	19 158,29	5 902,27
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		7 182,34
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		7 182,34
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	4 302,72	1 795,71
TOTAL DES CHARGES	2 797 485,83	2 820 282,49
EXCÉDENT	65 680,93	207 431,75
TOTAL GÉNÉRAL	2 863 166,76	3 027 714,24
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		-62 871,00
Personnel bénévole		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		-62 871,00

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 815,00	5 055,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 157 118,19	1 180 026,67
<i>Dont parrainages</i>	50 348,71	84 621,82
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 618 883,06	1 650 202,82
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		100,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 300,00	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	46 072,48	47 482,75
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5 593,87	9,06
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 833 782,60	2 882 876,30
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 471,82	1 596,04
Autres intérêts et produits assimilés	27 873,43	26 484,86
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	38,91	3 929,73
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	29 384,16	32 010,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		421,28
Sur opérations en capital		112 406,03
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		112 827,31
TOTAL DES PRODUITS	2 863 166,76	3 027 714,24
DÉFICIT		
TOTAL GÉNÉRAL	2 863 166,76	3 027 714,24
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		-62 871,00
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		-62 871,00

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des stocks	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Concours publics et subventions	Produite
Charges et produits exceptionnels	Produite
Les effectifs	Produite
Commentaire	Produite

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 5 049 578,83 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 65 680,93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

La Maison Familiale Rurale de St-Berthevin est une association régie par la loi du 01/07/1901.

L'activité de formation conduite par l'association s'exerce dans le cadre de la formation initiale (scolaire), de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

La Maison Familiale Rurale St-Berthevin dispense les formations alternées suivantes :

* Statut formation initiale, contrat avec le Ministère de l'Agriculture - rythme approprié
(201 jeunes à la rentrée de septembre 2025) :

- 4ème - 3ème de l'Enseignement Agricole
- CAPA Métiers de l'Agriculture
- CAPA Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural
- Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
- Bac Professionnel Technicien Conseil Vente en Alimentation

* Statut apprentissage (77 présents au 31/12/2025) :

- CAPA Métiers de l'Agriculture
- CAPA Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural
- Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
- Bac Professionnel Technicien Conseil Vente en Alimentation
- CAP Agent de Sécurité
- BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité
- CAP Equipier Polyvalent du Commerce

* Formation continue :

- CAP Agent de Sécurité (24 jeunes à la rentrée de septembre 2025).
- Ecole de la 2ème Chance (E2C): 67 stagiaires accueillis sur 2025.

* Accompagnement:

- Deuxième Chance Adulte (2CA): 20 stagiaires accueillis sur 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

- Dettes garanties par des suretés réelles (hypothèques...) : NEANT
- Nantissement en garantie de crédit pour la restructuration immobilière : La MFR St-Berthevin a emprunté 800 000€ le 20/09/2015, près du Crédit Agricole et un nantissement de 200 000€ a été mis en place.
- Autre information significative : la MFR St-Berthevin est propriétaire du bien immobilier depuis sa création (1968).
- La quote-part des subventions d'investissement versées par le CR des PDL, est calculée en fonction de la durée moyenne d'amortissement et portée au compte de résultat conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2018-06 DU 05/12/2018.

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la Réglementation comptable rappelées ci-dessous :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels et le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 qui est venu le modifier.
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2023-03 qui est venu le modifier

Conformément aux dispositions réglementaires de l'ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

La Maison Familiale Rurale St-Berthevin est une association régie par la loi du 01/07/1901 dont les membres sont des parents, des professionnels, des élus et/ou des responsables locaux. L'association MFR St-Berthevin revêt un caractère d'intérêt général.

Elle a pour objectifs :

- la formation, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des jeunes et adultes accueillis,
- de répondre aux besoins de développement durable du territoire.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'activité de formation conduite par l'association s'exerce dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

La Maison Familiale Rurale St-Berthevin permet aux jeunes formés de s'épanouir, de s'orienter, de s'insérer (personnel, social, professionnel).

Elle est attentive aux besoins des territoires afin de contribuer au développement économique.

La Maison Familiale Rurale St-Berthevin défend les valeurs de son nouveau projet d'association 2025-2030 sur :

- le respect,
- l'engagement,
- l'esprit d'équipe,
- l'enthousiasme,
- l'estime de soi.

La MFR accueille principalement des ligériens pour la formation initiale.

Dans le cadre de la filière "sécurité", la MFR répond également aux demandes des jeunes issus de toutes les régions de France.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Aucun changement de méthode n'est intervenu en cours d'exercice.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Le total des immobilisations financières est de 101 755€ et se décompose comme suit :

- 100 000€ immobilisations financières/nantissement
- 1755€ titres de participation (parts sociales)

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur
nette

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	2 627,50		
TOTAL	2 627,50		
Immobilisations corporelles			
Terrains	311 826,25		
Constructions sur sol propre	4 377 839,49		
Constructions sur sol d'autrui	20 000,00		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	241 573,36		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	40 076,96		
Matériel de transport	107 534,80		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	360 513,62		6 278,40
Emballages récupérables et divers	152 758,41		7 009,31
TOTAL	5 612 122,89		13 287,71
Immobilisations financières			
Autres participations	1 708,50		46,50
Autres titres immobilisés	200 000,00		100 000,00
Prêts et autres immobilisations financières	1 000,00		
TOTAL	202 708,50		100 046,50
TOTAL GENERAL	5 817 458,89		113 334,21

ETAT DES IMMOBILISATIONS

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			2 627,50	
TOTAL			2 627,50	
Immobilisations corporelles				
Terrains			311 826,25	
Constructions sur sol propre			4 377 839,49	
Constructions sur sol d'autrui			20 000,00	
Constructions inst. générales, agencements			241 573,36	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			40 076,96	
Matériel de transport			107 534,80	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			366 792,02	
Emballages récupérables et divers			159 767,72	
TOTAL			5 625 410,60	
Immobilisations financières				
Autres participations			1 755,00	
Autres titres immobilisés		200 000,00	100 000,00	
Prêts et autres immobilisations financières		1 000,00		
TOTAL		201 000,00	101 755,00	
TOTAL GENERAL		201 000,00	5 729 793,10	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			2 627,50			2 627,50
TOTAL			2 627,50			2 627,50
Immobilisations corporelles						
Terrains			141 661,81	14 442,12		156 103,93
Constructions sur sol propre			1 933 788,59	208 907,66		2 142 696,25
Constructions sur sol d'autrui			2 295,90	2 000,00		4 295,90
Const. inst. gén., agencés			215 198,65	7 506,46		222 705,11
Inst. tech., mat. et out. industriels			39 607,19	303,78		39 910,97
Matériel de transport			107 534,80			107 534,80
Matériel de bureau, informatique			294 711,44	27 795,56		322 507,00
Emballages récupérables et divers			131 526,37	9 871,66		141 398,03
TOTAL			2 866 324,75	270 827,24		3 137 151,99
TOTAL GENERAL			2 868 952,25	270 827,24		3 139 779,49

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Matières premières	1 915,81	1 511,46	1 915,81	1 511,46
Autres approvisionnements	3 346,46	2 868,67	3 346,46	2 868,67
TOTAL	5 262,27	4 380,13	5 262,27	4 380,13

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 848,16		2 848,16
Autres créances clients	73 047,05	73 047,05	
Personnel et comptes rattachés	55,03	55,03	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 071,09	1 071,09	
Divers	170 623,44	170 623,44	
Débiteurs divers	19 705,69	19 705,69	
Charges constatées d'avance	32 068,85	32 068,85	
TOTAL	299 419,31	296 571,15	2 848,16

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves	116 835,84				116 835,84
Report à nouveau	2 641 960,94		207 431,75		2 849 392,69
Excédent ou déficit de l'exercice	207 431,75		65 680,93	207 431,75	65 680,93
Subventions d'investissement	1 389 418,93			108 227,23	1 281 191,70
TOTAL	4 355 647,46		273 112,68	315 658,98	4 313 101,16

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	123 102,00	1 777,00	34 998,00		89 881,00
TOTAL	123 102,00	1 777,00	34 998,00		89 881,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		3 489,08	46 072,48		
Dont dotations & reprises financières		13 780,00			

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	390 000,41	40 000,41	160 000,00	190 000,00
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	141,92	141,92		
Fournisseurs et comptes rattachés	48 998,09	48 998,09		
Personnel et comptes rattachés	12 423,05	12 423,05		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 682,58	86 682,58		
Impôts sur les bénéfices	937,88	937,88		
Autres impôts et taxes assimilées	17 769,71	17 769,71		
Autres dettes	27 208,71	27 208,71		
Produits constatés d'avance	62 434,32	62 434,32		
TOTAL	646 596,67	296 596,67	160 000,00	190 000,00

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Montant

CHARGES À PAYER

Montant

Emprunts et dettes financières divers	141,92
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 826,87
Dettes fiscales et sociales	32 253,50
Autres dettes	6 013,16
TOTAL	59 235,45

TABEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens non renouvelables				
Subvention éclairage terrain	13 031,00			13 031,00
Subvention restructuration phase 1	400 000,00			400 000,00
Subvention programmiste et études/programme	143 555,00			143 555,00
Subvention restructuration restau+hbgt	1 136 320,00			1 136 320,00
Subvention /matériel restauration	40 000,00			40 000,00
Subvention matériel pédagogique	35 000,00			35 000,00
Subvention matériel bureau / TH	3 303,00			3 303,00
Subvention cours extérieures (enrobé)	31 256,00			31 256,00
Subvention / bâtiment pédag	371 619,00			371 619,00
TOTAL	2 174 084,00			2 174 084,00
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens non renouvelables				
Quote-part subv. éclairage terrain	12 724,00	307,00		13 031,00
Quote-part subv. restruct. phase 1	171 667,00	20 000,00		191 667,00
Quote-part subv. programme et études	62 586,00	7 178,00		69 764,00
Quote-part subv. rest et hbgt	330 820,00	56 816,00		387 636,00
Quote-part subv. matériel restau	39 999,00			39 999,00
Quote-part subv. bâtiment pédag	119 326,00	18 581,00		137 907,00
Quote-part subv. matériel pédag	32 344,00	2 656,00		35 000,00
Quote-part subv. matériel bureau/TH	2 698,00	605,00		3 303,00
Quote-part subv. extérieurs (enrobés)	12 502,00	2 084,00		14 586,00
TOTAL	784 666,00	108 227,00		892 893,00

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

53940 - MFR ST-BERTHEVIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Charge	Produit
--	--------	---------

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération annuelle brute sur l'exercice comptable des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés est de 152 169€.

EFFECTIFS MOYENS

A la clôture comptable au 31/12/2025, l'équipe du personnel est composée de 46 salariés, soit 42.26 ETP (Equivalent Temps Plein).

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	26,70	27,25
Employés et techniciens	15,56	12,83
PERSONNEL SALARIÉ	42,26	40,08

AUTRE INFORMATION SIGNIFICATIVE : l'Association MFR St-Berthevin est propriétaire du bien immobilier depuis sa création (1968).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) :

- Motifs de la décision de ne pas comptabiliser les CVN :

En application de l'article 211-4 du règlement ANC 2018, la MFR St-Berthevin estime que la présentation des CVN n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement : en effet, agissant dans le cadre associatif sur la base du volontariat, l'activité bénévole concourt à la mission et à l'objet de l'association sur un principe arrêté par le règlement intérieur de l'association MFR, article 2, qui précise que le Conseil d'Administration est "formé de membres de l'association qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et portent le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association. Le Conseil d'Administration est l'expression de la volonté des parents, il est garant du maintien du caractère familial de l'association et de la prépondérance du rôle des familles dans la marche de la Maison Familiale Rurale". Dès lors, il n'est pas opportun ni compatible de comptabiliser les contributions volontaires en nature pour ce qui est de la participation des bénévoles.

- Informations sur la nature et l'importance des CVN :

Le temps consacré par les bénévoles, administrateurs ou non, dans le cadre de participation à des ateliers d'animation, à l'encadrement de sorties, à des témoignages, à l'accompagnement, à des séances de commissions ou conseils d'administration etc..., certaines prestations en nature de la part de partenaires de la MFR (interventions d'un chef d'entreprise, d'un syndicat professionnel...), quelques dons en nature consommés en l'état (dons d'ordinateurs, tablettes... par une entreprise ou une collectivité) participent par nature aux contributions volontaires au bénéfice des jeunes et des familles dans une moindre mesure.

INVESTISSEMENTS A VENIR:

Le projet d'investissement pour la construction de 2 bâtiments, un bâtiment pédagogique et une extension de l'internat a débuté. Un PPI auprès du Conseil régional, via le réseau MFR, a été déposé début 2024 pour un montant de 2 143 380€. La société Northex, assistance maître d'ouvrage, a été missionnée sur le projet, avec un début des travaux prévu en novembre 2026.

Le projet sera pour partie subventionné par le Conseil Régional. L'association autofinancera le complément via des fonds propres et un emprunt.